



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.21-5

CIEC 4/03

Notification
aux Gouvernements des Etats Contractants de la
Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues
d'actes de l'état civil (convention CIEC No. 16),
signée à Vienne le 8 septembre 1976

Adhésion de la République de Pologne

Le 2 octobre 2003, la République de Pologne a déposé auprès du Conseil fédéral suisse un instrument d'adhésion à la Convention, signée le 8 septembre 1976.

Conformément à son article 17, la Convention entrera en vigueur pour la République de Pologne le trentième jour suivant la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 1^{er} novembre 2003.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 23 octobre 2003